

L orange tunisienne sur les marchés étrangers

(RESULTATS DE LA DERNIERE CAMPAGNE)

On raconte que l'un des travaux d'Hercule consista à tuer le monstre et à s'emparer du fruit désiré qu'il offrit à Minerve laquelle à son tour le remplaça dans le Jardin des Nymphes. Une autre version rapporte que les pommes d'or furent offertes à Hercule par les Pléiades pour le récompenser de les avoir débarrassées de la piraterie. Après examen des fragments du temple d'Olympie on opine aujourd'hui pour les... coings ou pour les... grenades. On retrouve une description qui remonte à l'an 1108 avant J.C., de l'oranger trifoliolé sous le nom de Kou-Chu, dans l'un des plus anciens traités d'agrumiculture connus (Cheng Lei Pen t s'ao); il est donc probable que l'orangèr soit originaire de la Chine du Nord.

L'oranger, son feuillage toujours vert, le parfum de ses fleurs, ont toujours été célébrés par les poètes de tous les pays.

Sur le plan économique et plus particulièrement dans le domaine de la production agricole, les agrumes tiennent dans le commerce mondial une place de choix.

En Tunisie, pour l'année 1951, ils se sont placés au dixième rang des exportations avec 11.515 tonnes pour une valeur totale de 359.572.000 francs.

C'est surtout depuis une quinzaine d'année que l'agrumiculture tunisienne s'est développée. « La surface actuellement complantée est de 5.500 hectares, les nouvelles plantations atteignant au minimum 100 ha par an.

La région la plus importante actuellement au point de vue production demeure celle du Cap-Bon (Caïdat de Soliman 952.000 arbres - Caïdat de Nabeul 413.000 arbres).

Ce développement est dû à deux facteurs :

- conditions naturelles favorables;
- proximité de Tunis qui est le centre de consommation le plus important de la Tunisie et le port principal d'exportation.

L'augmentation de la production commande aux producteurs



Orange maltaise



Coupes de l'orange maltaise

d'accroître leurs débouchés anciens, voire d'en rechercher de nouveaux. L'effort considérable entrepris dans ce sens par le Comité Nord-Africain des Agrumes dans le domaine de la publicité les y aidera sérieusement. Par ailleurs il est aussi intéressant pour nos exportateurs d'avoir une vue d'ensemble sur le comportement des agrumes tunisiennes sur les principaux marchés de consommation. Ces renseignements ont été fournis par MM. les Chefs du Service Afrique du Nord près les Conseillers Commerciaux des Ambassades de France en Grande-Bretagne et en Belgique, d'une part, et par les Services Commerciaux Français en Allemagne d'autre part, ils sont repris ci-après pour permettre aux lecteurs d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Et tout d'abord pour poser entièrement les données du problème, nous donnons ci-après trois tableaux qui font ressortir successivement les chiffres de la production mondiale d'oranges, les pays importateurs d'oranges, enfin les pays exportateurs. Les mandarines, citrons, pomelos et autres qui ne tiennent qu'une place relativement faible dans le chiffre total de nos exportations, ont été sciemment écartés de ces tableaux.

PRODUCTION MONDIALE D'ORANGES (en 1.000 tonnes)

P A Y S	1934-38	1949	1950
Etats-Unis	2.284	4.175	4.530
Brésil	1.172	1.246	1.033
Espagne	1.044	685	970
Italie	377	342	578
Japon	465	226	437
Argentine	139	366	381
Egypte	184	284	279
Algérie	91	165	245
Afrique du Sud.....	132	193	204
Israël	346	188	173
Maroc	38	132	155
Grèce	39	86	89
Turquie	35	38	51
Liban	45	29	39
Tunisie	10	28	33
Mexique	137	411	—
	7.800	10.500	11.200

PAYS IMPORTATEURS D'ORANGES (en milliers de tonnes)

PAYS	1934-38	1949	1950	%
France	256,7	393,3	429,5	27
Royaume Uni	543,3	307,8	342	22
Allemagne de l'Ouest..	—	84,2	214,8	14
Canada	91	142	144	9
Belgique	73,2	85	95,5	6
Suède	37,1	63	74,7	5
Pays-Bas	72	46,2	61	4
Suisse	26,6	47,5	49,8	3
Argentine	42,8	50	40	3
Danemark	9,9	17,5	18,1	1
Norvège	23	9,8	16,1	1
Divers	455,1	133,7	94,5	5
Total mondial....	1.610	1.380	1.580	100

PAYS EXPORTATEURS D'ORANGES (en milliers de tonnes)

PAYS	1934-38	1949	1950	%
Espagne	792,4	426,1	421,2	27
Italie	114,9	178,3	193,9	12
Etats-Unis	149,7	179,3	187	12
Algérie	49,7	167,8	164,8	10
Maroc	5,5	94,8	137,8	9
Union Sud Africaine ...	84,5	107,6	147,1	9
Palestine	259,4	122,6	125,7	8
Tunisie	3,3	6,9	14	1
Syrie - Liban	9	3,5	12	1
Divers	351,6	123,1	166,5	11
Total mondial....	1.820	1.410	1.570	100



Orangerie du Cap Bon

LE MARCHÉ ANGLAIS

Depuis le 7 mai 1950 l'importation des agrumes en Angleterre est libre sous le régime de « l'Open Général Licence ». Les principaux fournisseurs sont : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Espagne, Israël, l'Italie et enfin l'Afrique du Nord française.

Les exportations d'oranges tunisiennes vers ce marché sont nulles. Nos agrumes y subissent la concurrence étrangère qui est surtout caractérisée par les facteurs suivants :

- 1° prix de revient plus bas,
- 2° la Grande-Bretagne dans ses accords commerciaux avec certains pays étrangers, particulièrement l'Espagne, fait des concessions dont les répercussions se font gravement sentir sur les exportations Nord-Africaines,
- 3° les avantages accordés aux exportateurs dans certains pays concurrents, surtout en Espagne, sont plus importants.

Pourtant nos oranges jouissent d'un préjugé plutôt favorable en Grande-Bretagne et cependant aucun effort n'a été tenté par nos exportateurs pour prendre pied sur ce marché qui constitue un débouché important. Une expérience serait souhaitable, même au

prix de certains sacrifices qui ne sauraient être que momentanés. Mais cette expérience devrait être préparée et appuyée par une action du Comité Permanent Nord-Africain des Agrumes dont l'effort publicitaire n'a porté jusqu'à présent que dans la Métropole.

LE MARCHE BELGE

Si l'on observe une diminution dans les importations en Grande-Bretagne, il n'en est pas de même pour le marché Belge; ici l'augmentation, peu sensible certes, est régulière. Malheureusement cette augmentation est due uniquement à l'accroissement des fournitures des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud en début de campagne (mois d'octobre). Nous constatons aussi une nouvelle progression des fournitures de l'Espagne. Quant aux oranges de Tunisie, elles sont pratiquement absentes du marché belge; les expéditions en retransmission de Paris sont en très net déclin et ceci peut s'expliquer par la disparité des cours particulièrement sensible cette année entre le marché français et le marché belge.

Cette situation provient en grande partie du fait que l'exportateur Espagnol reçoit une aide indirecte de son Gouvernement lequel lui accorde la faculté de négocier au marché libre 50 % du produit de ses ventes; grâce à cette faculté, l'exportateur espagnol perçoit pour ses ventes sur le marché belge, traduite en francs français, une somme équivalente à celle que l'exportateur tunisien retire de ses ventes sur le marché métropolitain. Le prix de revient de nos oranges en Belgique serait donc supérieur au prix de revient des oranges espagnoles d'une somme au moins égale aux droits supportés à l'entrée par la marchandise.

Ainsi les efforts qui pourraient être faits et qui doivent être faits par nos conditionneurs pour améliorer la présentation de leurs fruits, resteraient stériles s'ils n'étaient accompagnés d'une réduction des frais multiples grevant la marchandise et d'une aide financière, qui sous une forme quelconque, permettrait au négociant de lutter à arme égale avec son concurrent espagnol.

LE MARCHE DES PAYS BAS

Le Gouvernement Néerlandais a maintenu pendant la dernière campagne le contingentement, néanmoins les agrumes ont bénéficié de conditions voisines de la liberté.

L'Afrique du Nord bénéficiait d'un contingent important dans l'accord commercial franco-néerlandais (300 millions de francs) cependant ses exportations ont nettement diminué.

Seul le Maroc a réalisé quelques affaires, l'orange tunisienne a boudé le marché hollandais.

Certes notre position géographique pourrait expliquer cette absence, mais des expéditions en transit direct par Marseille auraient pu être tentées si l'on juge que les liaisons maritimes Tunis-Rot-

terdam ou Amsterdam sont trop longues. Mais là n'est pas la seule cause, il a été constaté que la plupart des lots expédiés du Maroc à des consignataires de Rotterdam ont été réexpédiés par ces derniers sur les villes Rhénanes; ceci parce que les cours pratiqués en Hollande ont été très bas et inférieurs à ceux enregistrés aux mêmes époques en Allemagne et même en France.

Comment expliquer cette différence ? une indication précieuse nous est donnée par la lecture du tableau ci-après faisant ressortir les parts respectives des principaux fournisseurs dans les importations hollandaises d'agrumes pendant les deux dernières campagnes.

	Campagne 1950-51	Campagne 1951-52
— Espagne	72 %	74,2 %
— Israël	21 %	10,5 %
— U. S. A.	2,5 %	13,6 %
— Guyane hollandaise	2,2 %	0,7 %

L'Espagne maintient sa position avec un léger accroissement, nous avons vu à l'occasion de l'étude des marchés anglais et belge l'aide indirecte que recevait l'exportateur espagnol de la part de son Gouvernement, les effets s'en font aussi ressentir sur le marché hollandais; quant au saut très sensible du chiffre des importations en provenance des U.S.A., il faut en chercher l'explication dans le fait que les importateurs hollandais ont bénéficié de toutes facilités pour traiter des achats en Amérique avec paiement en « dollars libres »; ces devises laissées à la disposition des exportateurs en contre partie d'expédition sur cette zone monétaire se traitent à un cours supérieur au taux officiel, d'où prix de revient inférieur.

On ne peut que regretter cette mesure préférentielle.

MARCHE ALLEMAND

On constate là aussi un recul très marqué des exportations Nord-Africaines en général et l'absence d'oranges tunisiennes en particulier.

Il y a plusieurs marchés allemands des agrumes; mais celui qui doit surtout retenir l'attention des exportateurs nord-africains est le marché Nord/Nord-Ouest avec Hambourg, Brême, Dusseldorf et la Ruhr, où les frais d'approche sont moins élevés pour nos exportations et qui n'est pas touché ou presque pas la concurrence italienne.

Certes là aussi la responsabilité de nos exportateurs dans le recul des fournitures nord-africaines n'est pas la seule en cause; en début de campagne nous nous sommes vus opposer la concurrence

des oranges grecques dont les livraisons massives ont jeté le discrédit sur les premiers arrivages; puis en cours de campagne par l'afflux des oranges espagnoles toujours à bas prix.

Mais il faut bien dire que l'exportateur nord-africain délaisse trop souvent le marché allemand ou plus exactement s'adresse à ce dernier quand les prix pratiqués sont meilleurs que ceux offerts sur les marchés métropolitains. Le marché allemand étant ouvert à tous les pays exportateurs, il s'avère alors difficile de détrôner les concurrents qui ont toujours été présents sur le marché.

MARCHE METROPOLITAIN

La Tunisie dont la production agrumicole a atteint pour la dernière campagne 35.000 tonnes a utilisé pour sa consommation propre quelques vingt mille tonnes. Le solde soit 15.000 tonnes a en presque totalité été exporté vers la Métropole (12.500 tonnes en 1950-51 et 18.000 tonnes en 1949-50).

Deux éléments principaux ont dominé la campagne, d'abord le calendrier des importations espagnoles avec sa menace du 8 février puis le rythme des envois dont la régularité contribue à la stabilité des cours.

Pendant la période antérieure au 8 février, la réglementation des importations espagnoles a permis des ventes à des cours assez rémunérateurs. A compter de cette date la concurrence espagnole se fait sentir non seulement à cause des différences de prix dues au taux de la peseta et aux abus du compte E. F. A. C. que nous avons signalés par ailleurs mais encore parce que les frais d'approche sont moins élevés pour les exportateurs espagnols et que ceux-ci livraient en vrac wagon, sans conditionnement aucun.

Le 18 mai la frontière espagnole fut définitivement fermée mais nos exportations d'oranges étaient sensiblement terminées.

Il est intéressant cependant de noter qu'une plus grande concentration de nos envois a été réalisée sur le marché parisien au détriment de Marseille, pour lequel on peut évaluer à 40 % la réduction du nombre de départements touchés par la redistribution.

L'Ile de France et surtout le Département de la Seine deviennent les premiers Départements consommateurs d'oranges tunisiennes. Faut-il y voir là un effet de l'effort publicitaire entrepris par le Comité Permanent Nord-Africain des agrumes, lequel effort a surtout touché la région parisienne ? oui certes, mais certains exportateurs locaux ont eux aussi œuvré utilement dans ce but, leurs efforts semblent avoir été couronnés de succès. Ils peuvent en être fiers car ils ont compris que non seulement il était indispensable d'abaisser les prix de revient et d'améliorer notre production, mais encore d'améliorer nos emballages et de supprimer toute exportation de fruits inférieurs.

L'orange de Tunisie de par sa qualité peut soutenir la concurrence des fruits de n'importe quel autre pays producteur, mais cette

vérité n'est pas suffisante, tous ceux qui vivent de l'orange doivent s'unir et organiser rationnellement l'exportation « Il faut produire bon et à bon marché ».

Et surtout comme le disait M. Juan, Président du Comité Permanent Nord-Africain des Agrumes aux conférences économiques de septembre, « il serait souhaitable que les agrumes en provenance de l'Etranger et particulièrement d'Espagne, offrent un minimum de qualité déterminé suivant des règles identiques à celles exigées pour les agrumes d'Afrique du Nord, et que leurs importations soient régularisées afin de maintenir une stabilité des cours et un approvisionnement régulier des centres de consommation ».

A. ALZIEU

*Chef du Département de la propagande
et de l'Expansion Commerciale
à l'O.F.I.T.E.C.*